

# **Arrêté fédéral IV concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2005**

du 8 décembre 2004

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 24 septembre 2004<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

Le budget de la Régie des alcools pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
    - 297 437 000 francs de produits,
    - 34 437 000 francs de charges,
    - soit un bénéfice net de 263 000 000 francs, et
  - b. des investissements pour un montant de 5 278 000 francs,
- est approuvé.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 6 décembre 2004

Le président: Jean-Philippe Maitre  
Le secrétaire: Christophe Thomann

Conseil des Etats, 8 décembre 2004

Le président: Bruno Frick  
Le secrétaire: Christoph Lanz

<sup>1</sup> Non publié dans la FF

